

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box), avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dus à la consommation d'alcool de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression sociale (publicité, travail...) ;
- la pression des pairs.

La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

Conduite accompagnée

- Une durée minimale d'1 an et 3 000 km à parcourir minimum
- 1 rendez-vous pédagogique préalable avec l'accompagnateur pour assurer une continuité (2h15)
- 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires avec l'accompagnateur pour assurer le suivi (1h30 le rendez-vous)
- 2 rendez vous en salle abordant des thématiques afin de sensibiliser les élèves (alcool au volant...)

L'accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption et n'ayant pas été condamné pour certains délits (conduite sous l'emprise d'état alcoolique, délit de fuite...). **Il est possible pour l'élève d'avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.**

Les élèves ayant 1 an (minimum) de rendez-vous pédagogique préalable peuvent passer leur permis de conduire à 17 ans et demi.

Conduite supervisée

La formation en conduite supervisée est une forme de conduite accompagnée réservée aux personnes âgées **d'au moins 18 ans**. Elle s'applique à la catégorie B du permis de conduire. Elle peut se faire soit directement à l'issue de la formation initiale, soit après un échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

L'accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans. Il est possible pour l'élève d'avoir plusieurs accompagnateurs dans ou hors du cadre familial.

L'accompagnateur ne doit pas, dans les 5 années précédentes, avoir fait l'objet d'une annulation ou d'une invalidation du permis de conduire.

La conduite supervisée permet :

- D'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser ;
- D'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel.

Livret d'apprentissage

Le livret d'apprentissage est, avec votre demande de permis de conduire (attestation d'inscription au permis de conduire) le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- Les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée
- Les trente objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ».

Fiche de suivi

La fiche de suivi justifie les raisons de l'apprentissage de la compétence. Si vous comprenez pourquoi l'apprentissage de cette compétence est important, vous aurez plus de facilité à l'apprendre.

Nos moniteurs listent les différentes actions nécessaires à l'apprentissage et à l'acquisition d'une compétence. Vos savoirs et savoir-faire indispensables pour vous permettre de maîtriser une compétence.

Notre équipe vous aidera à travailler sur le risque qui vous permettra de le comprendre, pour être en mesure d'évaluer les risques que vous acceptez de prendre et de faire prendre aux autres, tout en sachant que le risque zéro n'existe pas.

Ils vous aideront également à vous faire comprendre que vous réalisez certaines actions par reproduction de comportements observés et lui offrir la possibilité de faire le bon choix.

Modes de financement de notre établissement

- **Permis 1 €**
- **Possibilité d'échelonnement**